

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Permettez-moi avant de prendre part aux différentes assemblées générales de vous adresser quelques mots en ma qualité de Président de la Coordination Hospitalière provinciale mais aussi en tant que Député provincial ayant en charge la politique hospitalière qui est une des matières qui va être abordée dans nos travaux.

Sans être trop long, un bref rappel historique s'impose...

Dès les fusions des hôpitaux réalisées par mon prédécesseur André PERPETE en 97/98, germais déjà dans certaines têtes l'idée de poursuivre le travail de réflexion entamé sur de futurs regroupements ou sur de nouvelles fusions... Mais c'était à cette époque sans compter sur un "protectionnisme" local encore trop ancré dans les esprits.

En 2 mots, les décideurs tant politiques, administratifs que médicaux n'étaient pas encore prêts à franchir le pas d'avoir une vision territoriale provinciale des soins de santé.

Malgré cela, début des années 2000, un groupe de travail appelé "groupe de Mirwart" va se mettre en place et travailler à la préparation des statuts de l'ASBL faitière à mettre en place le plus tôt possible. Celle-ci fut officiellement créée le 18 mai 2004.

La Coordination Hospitalière Luxembourgeoise CHL était née avec pour but de coordonner l'organisation, la collaboration et l'optimisation des soins de santé prodigués par les institutions hospitalières situées dans la Province de Luxembourg; la CHL avait pour objectif d'assurer à la population concernée, des soins de qualité et de proximité, accessibles à tous, tout en maîtrisant au mieux les coûts pour les associés des institutions... on ne parle alors que du secteur hospitalier.

L'ASBL CHL était (et est toujours à ce jour) composée de 30 membres désignés au titre de leur adhésion aux partis politiques disposant d'un groupe au sein du Conseil provincial qui, aux côtés des Communes, constitue l'actionnaire principal des intercommunales d'oeuvres médico-sociales (les AIOMS).

La Province de Luxembourg a joué un rôle très important dans ce processus et l'une de ses premières décisions fut de confier l'étude du nouveau paysage hospitalier luxembourgeois au consortium d'experts OHM (OGNETS – HERA et MOUHIB) qui ont rendu leur rapport le 15 février 2005.

Un an plus tard, le 1^{er} avril 2006, 4 experts désignés par la Région Wallonne au sein des intercommunales hospitalières prennent leur fonction. Thierry CAES, Michaël DE RIDDER, Alain DEWEVER et Michel TASIAUX, choisis sur base de leur grande rigueur et compétences dans leurs matières respectives mais pourtant pas toujours bien compris. Ce quatuor avait alors 8 mois pour établir un rapport sur les institutions hospitalières.

La Province à travers la CHL, la RW et les 3 pôles hospitaliers de la Province s'associèrent ainsi pour s'entourer d'une cellule d'accompagnement et d'expertise afin d'aider à déterminer les implantations hospitalières de 2015 et leur structure. Un premier rapport sera rendu à Namur le 20 octobre 2006 suivi d'un complément d'études le 06 juin 2007 et d'un second rapport le 29 janvier 2008. Ils n'ont pas fait l'unanimité certes, mais ont poussé au dialogue et à l'ouverture entre institutions.

Entre temps, en mai 2007, les accords de Durbuy sont signés et portent notamment sur le maintien de 4 sites aigus, décision très importante pour les discussions futures.

Fin 2007, le 11 décembre, la CHL vote un premier accord global sur le plan médical proposé, sur le calendrier des constructions (plus de 200 Mios d'€) et sur l'objectif de la mise en place d'une intercommunale unique de soins de santé au 1^{er} janvier 2009.

Dès cet accord, chacun a bien compris l'intérêt d'une telle structure qui est de créer une seule entité régionale de gestion des soins de santé, de simplifier l'actionnariat dans le secteur, d'assurer une meilleure représentativité vis à vis des pouvoirs, d'apporter un ensemble de soins intégrés et un accès au calendrier des constructions indispensable pour la Région Wallonne.

Le 08 mai 2008, un second accord est entériné par le conseil d'administration de la CHL et porte sur les actions à mener à courts, moyens et longs termes sur les différents sites sans oublier le Centre Universitaire provincial (CUP), l'aide médicale urgente, ainsi que les discussions sur les MR/MRS.

Le 04 juin 2008, étape importante s'il en est – Les accords de Savy, dans lesquels étaient arrêtée l'équipe de Management, ainsi que quelques grandes lignes de l'organisation future de l'intercommunale unique, étaient signés. Les 3 représentants désignés par les partis (CDH-MR-PS) ratifiaient après de longues discussions les accords du nom d'une charmante région des environs de Bastogne.

Le 27 juin 2008 à Bertrix (sur le site de la Clairière), les Administrateurs des 5 intercommunales d'œuvres médico-sociales appelées à fusionner, c'est à dire les AIOMS d'Arlon/Virton, du Centre Ardenne, de Bastogne, de la Haute Lesse, l'IFAC et le Centre Universitaire provincial de Bertrix "la Clairière" marquent leur accord sur le projet de fusion par absorption qui donne naissance à l'intercommunale unique...il s'agit là d'un grand pas en avant.

Trois mois plus tard, le 15 septembre 2008, les Conseils d'administration se réunissent à nouveau au même endroit (à Bertrix) pour préparer les Assemblées générales de ce soir et adopter définitivement le rapport à adresser aux associés, ainsi que le projet de statuts.

Ce 21 octobre 2008, devrait consacrer l'aboutissement d'un très long chemin souvent parsemé d'embûches mais qui ne verra peut-être pas l'ensemble des Communes de notre belle Province adhérer TOUTES solidairement à cette intercommunale unique, permettant de maintenir des soins de qualité et de proximité, mais aussi de pouvoir envisager des agréments auxquelles les anciennes structures ne nous permettaient pas d'accéder à cause de leurs petites tailles...

Vivalia va naître...plus de 3000 travailleurs sont directement concernées par ce changement couvrant une population de plus de 300.000 personnes (en y incluant le sud namurois) et je profite de cette occasion pour remercier tant la Province que les Communes namuroises présentes ou affiliées. Vivalia c'est aussi 250 Mios d'€ de chiffre d'affaire et plus de 140 réunions de la CHL et de réunions "plus intimistes" ont été nécessaires pour en arriver à ce stade...

Pour conclure mon intervention, je me dois de remercier toute une série de personnes ou associations de personnes mais rassurez-vous je ne vais pas toutes les citer...

En 1^{er} lieu je voudrais très sincèrement remercier les membres successifs de la CHL, tout parti politique confondu, pour leur participation active tout au long de ces années et pour leur patience...je sais que ça n'a pas toujours été facile...j'en conviens et je suis bien placé pour en parler...il en va de même pour les administrateurs des Conseils concernés, pour les membres des différentes directions administratives, médicales et soignantes, tant des MR/MRS, que du CUP et des hôpitaux...les services de la Région Wallonne, les Experts, les Conseils médicaux, les Organisations syndicales, les services provinciaux, le Conseil provincial qui a accepté dans la foulée et pour l'intérêt général d'intégrer le CUP dans Vivalia, tout en acceptant dans le même temps de se séparer de 250 agents...j'adresse également mes remerciements au service hélicoptère de Bra-Sur-Lienne, à Monsieur le Gouverneur qui a accepté de nous rejoindre dans le groupe AMU et à ses services de Prévention sécurité et pour terminer à l'équipe de Management récemment créée pour piloter Vivalia (Philippe VINCENT, Robert DEFAYT, Paul GERARD, Yves BERNARD, Michel BINAME ainsi que Dominique BODEUX, les réviseurs, les notaires, sans oublier Philippe PIERRET, sans qui – très sincèrement – nous ne serions pas là ce soir avec un dossier aussi bien préparé que celui-ci et je tiens particulièrement à l'en remercier, à les en remercier.

Il est bien évident que je ne peux passer sous silence le soutien sans faille tant financier que moral des Ministres Paul MAGNETTE, Didier DONFUT, Benoît LUTGEN et bien entendu Philippe COURARD...

J'ai été trop long, je le sais, mais c'est probablement la dernière fois que je m'exprimerai publiquement en tant que Président de la CHL sur le sujet et ce n'est pas sans une certaine fierté mais aussi en toute modestie que je vais ouvrir les Assemblées générales. Si nous sommes là aujourd'hui c'est aussi grâce à vous.

J'ose espérer que la concrétisation de Vivalia va permettre à ses 3000 travailleurs de retrouver un peu de confiance et d'espoir dans le futur et de pouvoir retravailler avec toute la sérénité qu'ils méritent et dont ils ont bien besoin pour mener à bien leur mission.

Encore une fois je remercie toutes celles et ceux qui de près ou de loin ont collaboré à la réussite de ce dossier qualifié par la Presse elle-même d'historique et comme étant l'un des plus importants de l'après guerre...Merci de votre attention et j'en reviens maintenant à l'ordre du jour.

Jean-Marie CARRIER,
Président de la CHL ASBL,
Député provincial.

Discours de l'AG constitutive de Vivalia 21 octobre 2008